

Le Mairyon



Liam LARONZE, 9 ans,
Champion de France et
Champion d'Europe
de jiu-jitsu brésilien

Le journal de la commune de Mairy-sur-Marne ISSN : 1269-4568

Numéro 70

Février 2025



Directrice de la publication : **Catherine Pujol**

Comité de rédaction : **Caroline Kandel, Béatrice Kandel, Vincent Odille**

Table des matières

Mot du maire	2
Etat Civil	6
Au conseil municipal.....	7
Consignes de collecte	12
Quelles consignes pour la collecte ?	13
Liam LARONZE 9 ans, Champion de France et Champion d'Europe de jiu-jitsu brésilien.....	14
Bonne dynamique du club de l'AS Mairy-sur-Marne pour cette saison 2024-25.....	18
Sapeurs-pompiers de Mairy-Sur-Marne	19
Carnaval du 2 mars	20
Chasse aux œufs	21
Cérémonie du 14 juillet.....	22
Fête patronale 6 octobre.....	23
Halloween.....	24
Noël : mercredi 4 Décembre.....	25
Noël : Apéro Concert avec SILDA 20 décembre	25
Brigades de Gendarmerie	29

Mot du maire

(tiré des vœux du maire 2025)



En mon nom et celui du conseil municipal, permettez-moi de vous adresser tous nos vœux de santé, prospérité et réussite dans vos projets.

L'année 2024 fut encore une année tourmentée : les aléas climatiques que subissent de plus en plus les agriculteurs de notre région, les élections européennes, qui ont permis aux citoyens d'exprimer leur mécontentement à propos de la hausse des prix due à l'inflation et de l'insécurité (même si notre secteur est très peu impacté par cette dernière), la dissolution de l'Assemblée Nationale et les élections législatives qui ont confirmé la position des Français et, enfin, la valse des gouvernements qui se traduit par un budget 2025 qui n'est pas encore voté et qui laisse les collectivités dans la plus grande incertitude concernant les aides de l'Etat et les ressources dont elles vont pouvoir disposer.

Cette année fut également une année difficile à mener au niveau communal : en effet, les revenus baissent et il faut mener une gestion raisonnée pour assumer les frais de fonctionnement et garantir les services aux administrés. Les projets ont été très limités pour cette même raison et ce sont surtout des achats ou des ventes de parcelles de terrain qui sont en cours afin de faire des régularisations par rapport à des travaux de voirie qui ont été réalisés ici ou là les années précédentes.

Les revenus attendus qui permettraient une bonne bouffée d'air à la commune sont, comme vous le savez, essentiellement ceux des éoliennes, mais il faudra attendre encore quelques années pour voir le bout du tunnel. Cependant, le conseil municipal vient de décider l'étude d'un second parc éolien d'environ 4 machines à la limite de Togny-aux-Bœufs, qui pourrait voir le jour en même temps que celui dont l'autorisation a été donnée en mai 2022 pour 12 éoliennes. La commune dispose de peu de revenus et le conseil municipal ne souhaite pas une augmentation des impôts. Dans le contexte actuel, il ne peut compter sur les aides et doit donc envisager des moyens de ressource permettant à la commune une certaine autonomie.

2024 fut également difficile car la commune n'a pas disposé de secrétaire de mairie pendant un peu plus de trois mois. Epaulée notamment par Evelyne Dran, que je tiens à remercier pour son aide précieuse et le temps qu'elle a consacré, nous avons dû gérer les missions administratives et comptables et je peux vous affirmer que la lourdeur administrative n'est pas un vain mot !! Cette période a été très chronophage et a alourdi la charge de travail déjà très importante. Puis nous avons eu le plaisir d'intégrer dans nos équipes Aurélie RAIMONDI, notre nouvelle secrétaire depuis début juillet 2024, qui s'est très bien adaptée au poste bien qu'elle soit complètement novice et qui fait preuve d'un grand professionnalisme.

Pour 2025, nous ne serons pas plus ambitieux dans les projets. Nous envisageons l'entretien de la voirie en réalisant un monocouche dans le Jardinnet, de réparer la route communale de Saint-Quentin-sur-Cooles qui se dégrade régulièrement aux mêmes endroits et de refaire la peinture de la grille de la mairie. La préparation du budget nous permettra peut-être de réaliser d'autres travaux pour lesquels nous irons chercher les subventions nécessaires si possible.

La commune accueille depuis février 2024 trois classes de l'école de Nuisement-sur-Coole à la suite d'un problème structurel sur celle-ci. Ce geste solidaire contraint la commune au niveau financier puisqu'elle assume depuis le début les charges de fonctionnement mais également au niveau organisationnel. La solidarité est évidente lorsqu'il s'agit des écoles et des enfants car il s'agit d'une valeur importante en ruralité, mais nous espérons vivement pour le bien de tous qu'une solution plus pérenne sera trouvée rapidement. Je poursuivrai avec les écoles en évoquant le sujet des travaux de l'école de Vitry-la-Ville. Nous sommes toujours au point mort concernant ce dossier et nous allons devoir repartir de zéro car les subventions attendues ne viendront pas et parce que le cabinet d'architectes retenu se révèle peu actif. La prochaine rentrée se fera donc encore dans les locaux actuels.

Vous avez sans doute lu dans la presse locale que notre station d'épuration devenait vétuste et ne correspondait plus aux nouvelles normes environnementales. Des études ont été menées toute l'année dernière sur les réseaux et la station, qui ont confirmé cela. La CCMC prévoit donc de la remplacer par une nouvelle station d'épuration par filtrage planté de roseaux. Cette station devrait être implantée sur un autre site que l'ancienne et le conseil municipal doit en valider l'emplacement la semaine prochaine afin de mettre un terrain à la disposition de la CCMC pour accueillir la nouvelle station. D'ici-là, plus aucun raccordement ne sera autorisé à l'ancienne station.

Enfin, Julien VALENTIN m'a récemment interpellée pour m'indiquer que le SDIS envisageait la départementalisation des derniers corps de pompiers volontaires sur notre territoire. Cela signifie essentiellement que les pompiers ne seraient plus rattachés à la commune mais dépendrait du département qui leur fournirait matériel, équipement et formation. A charge aux communes ou à la communauté de communes de mettre à disposition un local. Cela permettrait au département d'assurer un maillage plus opérationnel en matière d'interventions. Le sujet demande à être affiné car de nombreuses questions restent en suspens et il est clair que la mise en application ne sera certainement pas pour 2025. Je vais rester sur la thématique des pompiers pour vous informer que Nicolas GRISSELLE a officiellement été nommé Chef de corps des pompiers de Mairy-sur-Marne et je l'en félicite. Je tenais à remercier Olivier FILLION pour toutes les années consacrées à servir les pompiers de

Mairy-sur- Marne. Qu'il trouve ici l'expression de ma profonde reconnaissance, au nom du conseil municipal, pour le service rendu.

L'équipe compte aujourd'hui 8 personnes, dont 2 femmes, avec une échelle d'âge assez large puisque 2 jeunes sont venus la renforcer. Merci à tous pour l'investissement et l'enthousiasme dans leur fonction.

Pour terminer, je tenais à remercier l'équipe municipale pour son investissement. Merci également à tout le personnel communal pour son engagement dans ses fonctions et son sérieux. Merci enfin aux associations qui animent le village au niveau de la pêche ou de la chasse, du foot ou des activités diverses. Force est de constater que le bénévolat ne fait plus recette et que, grâce à toutes ces personnes investies, notre village offre un panel assez fleuri et maintient la vie sociale.

Mes dernières pensées iront aux malades et à qui nous souhaitons un prompt rétablissement et aux personnes disparues l'an passé.

Et, comme Jacques Brel, le 1er Janvier 1968, « Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns.

Je vous souhaite d'aimer ce qu'il faut aimer et d'oublier ce qu'il faut oublier. Je vous souhaite des passions, je vous souhaite des silences.

Je vous souhaite des chants d'oiseaux au réveil et des rires d'enfants.

Je vous souhaite de respecter les différences des autres, parce que le mérite et la valeur de chacun sont souvent à découvrir.

Je vous souhaite de résister à l'enlissement, à l'indifférence et aux vertus négatives de notre époque.

Je vous souhaite enfin de ne jamais renoncer à la recherche, à l'aventure, à la vie, à l'amour, car la vie est une magnifique aventure et nul de raisonnable ne doit y renoncer sans livrer une rude bataille.

Je vous souhaite surtout d'être vous, fier de l'être et heureux, car le bonheur est notre destin véritable.



Etat Civil

Naissances :



LEMOINE Louis né le 25 juin 2024

CANION Elijah né le 24 septembre 2024

THIEBAULT Elaïa née le 15 décembre 2024

Mariages :



GOUGELET Amélie et MAURY Yoann mariés le 29 juin 2024

DEQUAIRE Lauréna et ACHON Anthony mariés le 20 juillet 2024

LABBEE Virginie et GRISSELLE Nicolas mariés le 31 août 2024

DRAN Lucie et FOULAIN Aymeric mariés le 18 janvier 2025

Décès :



GUILLAUME Pierre décédé le 05 juin 2024

DELAVAL Françoise décédée le 11 juin 2024

GUERIN Claudine décédée le 03 février 2025

Au conseil municipal

Extrait du conseil municipal du 14 mars 2024

➤ Délibération vente parcelle Quinconces :

La procédure des biens sans maître est terminée et la proposition de la commune a été acceptée par l'acheteur. La procédure peut donc être poursuivie.

➤ Adressage de la zone artisanale :

Suite à la proposition de Mme la Maire, l'assemblée accepte de lui attribuer le nom « rue de la Cerisière »

➤ Mise à disposition des agents pour la CCMC :

La convention liant la commune et la CCMC concernant la mise à disposition des agents pour la station d'épuration et l'entretien des biens intercommunaux arrive à terme et l'assemblée accepte à l'unanimité de la reconduire.

➤ Zone d'accélération pour les énergies renouvelables :

Deux zones d'accélération ont été déterminées par le conseil municipal dans le cadre des ZAPER pour l'éolien et les panneaux photovoltaïques sur toitures lors de réunions de travail. Le conseil municipal valide à l'unanimité ce zonage.

➤ Règlement graphique PLUI :

Suite aux réunions de travail des élus intercommunaux, une carte est présentée. La commune doit travailler en binôme avec Nuisement sur Coole, 3 conseillers de Mairy participeront aux travaux.

Extrait du conseil municipal du 11 avril 2024

➤ Subventions accordées :

La Chenevière : 100.00 Euros

ADMR : 600.00 Euros

Société de Musique de St Germain la Ville : 100.00 Euros

Ecole de Musique de Saint Germain (EMIM) : 350.00 Euros

Société de pêche de Mairy-sur-Marne 250.00 Euros

AS Mairy Foot 250.00 Euros

Société de chasse de Mairy-sur-Marne 250.00 Euros

Foyer rural de Mairy-sur-Marne 2 000.00 Euros

Les ptits écoliers 100.00 Euros

➤ Vote des taxes 2024 :

L'assemblée passe au vote et décide à l'unanimité d'appliquer les taux suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37,87 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 10,20 %

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 16,51 %

- cotisation foncière des entreprises (CFE) : 9,80 %

➤ Budget primitif 2024 :

Fonctionnement : Dépenses : 472 485.60 € - Recettes : 648 877.39 €

Investissement : Dépenses : 132 089.76 € - Recettes : 132 089.76 €.

➤ Budget annexe panneaux photovoltaïques 2024 :

Fonctionnement : Dépenses : 6466.82 € - Recettes : 37 658.32 €

Investissement : Dépenses : 6804.66 € - Recettes : 6804.66 €

➤ Compte de gestion 2023 :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 051014

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CHALONS-EN-CHAMPAGNE

ETABLISSEMENT : MAIRY SUR MARNE
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

41200 - MAIRY SUR MARNE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-90 407,33		86 879,85		-3 527,48
Fonctionnement	305 565,67	150 464,25	93 385,45		248 486,87
TOTAL I	215 158,34	150 464,25	180 265,30		244 959,39
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
41201-ENERGIE PHOTOVOL - MAIRY/MARNE	-20 415,71		18 461,05		-1 954,66
Investissement	33 831,95	5 670,11	4 650,14		32 811,98
Fonctionnement	13 416,24	5 670,11	23 111,19		30 857,32
Sous-Total	13 416,24	5 670,11	23 111,19		30 857,32
TOTAL III	13 416,24	5 670,11	23 111,19		30 857,32
TOTAL I + II + III	228 574,58	156 134,36	203 376,49		275 816,71

Extrait du conseil municipal du 21 mai 2024

- Délibération achat des parcelles rue du stade et rue de l'Hyvert :

Ces décisions ayant été prises lors de conseils municipaux précédents, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'autoriser Mme la Maire à faire les démarches nécessaires. Il est cependant demandé de s'assurer que le stationnement des véhicules se fera bien à l'intérieur des propriétés.

- Parc éolien de Coupetz

Suite à la présentation du projet éolien de la commune de Coupetz, l'assemblée émet un avis favorable à celui-ci.

- Conventonnement avec le centre de gestion de la Marne :

Madame le Maire propose de conventionner avec le Centre de Gestion de la Marne sur :

- Le dispositif de signalement (discrimination, harcèlement...)
- La médiation
- La mission intérim territoriale (mise à disposition d'intérimaires, tutorat)

Les 2 premiers dispositifs sont gratuits. Pour le troisième, le coût est constitué du remboursement du coût du remplacement.

Le conseil accepte à l'unanimité de prendre cette délibération.

- Délibération versement prime pouvoir d'achat exceptionnelle :

Après le retour favorable du CST, l'assemblée accepte à l'unanimité de prendre la délibération pour le versement de celle-ci.

- Questions diverses :

Parc éolien de Saint Quentin : Suite à la proposition du tracé du passage des câbles de ce parc, il est prévu 4 postes de coupure électrique sur la commune de Mairy avec un loyer annuel de 5 000 €. Un conseiller se déclare contre cette proposition qui dénature les territoires.

Extrait du conseil municipal du 13 juin 2024

- Présentation projet éolien Calycé Développement :

Des membres de l'entreprise Calycé présentent leur projet de nouveau parc éolien sur la commune.

Le conseil est défavorable à ce projet car il y en a déjà un qui n'est pas réalisé faute de poste source.

- Parc éolien de Saint Quentin :

Des propositions sont faites pour l'implantation des armoires électriques mais qui ne seraient pas sur une propriété communale. Un conseiller s'y oppose et la décision n'est donc pas prise.

Extrait du conseil municipal du 25 juillet 2024

- Délibération remplacement secrétaire de mairie :

Madame Aurélie RAIMONDI a pris ses fonctions le 08 juillet 2024. L'assemblée accepte à l'unanimité d'attribuer ce poste en remplacement de l'ancienne secrétaire.

- Délibération approuvant le rapport de gestion SPL-XDEMAT

SPL-XDEMAT est un site complet et très utile. Mme la Maire présente le rapport qui est accepté à l'unanimité.

- Information sur le fonctionnement du RIFSEEP :

Mme la Maire présente le fonctionnement du RIFSEEP avec un document proposé par le centre de gestion. Des régularisations doivent être effectuées.

- Questions diverses :

- Des plaintes ont été émises quant à l'entretien du cimetière et des caniveaux du village. Mme la Maire rappelle que l'entretien des caniveaux est à la charge des habitants mais les employés communaux s'en chargeaient.

- Il y a trop de chats errants dans le village. Une association châlonnaise existe et se charge de les attraper, les stériliser et les proposer à l'adoption.
- La vitesse du trafic rue St Michel est importante et les riverains ayant refusé l'installation d'un ralentisseur lors de la réfection de cette rue, l'étude de places de parking le long des trottoirs est évoquée.
- Des drones survolent le lotissement près du château lors de manifestations alors que c'est interdit.
- Les festivités du juillet ont été réussies, le feu d'artifice était très beau.

Extrait du conseil municipal du 12 septembre 2024

➤ Convention de partenariat avec la poste

Cette convention arrive à échéance. Nous devons donc la renouveler avec les précisions suivantes :

- Un niveau de services qui répond aux besoins des habitants
- 12 h minimum par semaine
- Renouvellement tous les 9 ans
- Offre de services élargie (poste mobile, tablette ardoiz...)
- Rémunération valorisante de l'activité
- Formation à distance plus accessible
- Relation de partenariat plus fluide.

Cette convention est acceptée à l'unanimité.

➤ Reprise parcelle rue de l'Hyvart :

Mme le Maire explique les demandes et accords concernant l'achat de ces parcelles.

L'assemblée accepte à l'unanimité ces accords.

➤ Délibération travaux Route de St Quentin et au Jardinnet :

Les 2 devis (Eurovia et Colas) reçus sont examinés et comparés.

- Il est décidé dans un premier temps de réaliser les travaux urgents de réparation de la route de St Quentin avec la Société Eurovia.
- Le devis sera réexaminé avec Eurovia pour modifier le revêtement bicouche rue du jardinnet, un monocouche suffirait.

Extrait du conseil municipal du 10 octobre 2024

➤ Information portant sur l'organisation du temps de travail des 1607 h/an :

La loi du 06 août 2019 modifie le temps de travail des agents publics. Une délibération est donc nécessaire sur la légalité du régime du temps de travail appliqué au niveau local.

➤ Visite de la station d'épuration de Vienne le Château (51) :

La station d'épuration de Vienne le Château mise en service en 2023 fonctionne avec un lagunage. Il y a des gros avantages, à savoir pas d'odeur, peu de main d'œuvre (5 mn par jour) et un curage tous les 4 ans.

Le système de filtration est au verre brisé et aux roseaux. 7000 m² sont suffisants pour 5 bassins.

➤ Raccordement des parcelles rue de l'Hyvart :

Il faudra bien préciser aux propriétaires les conditions et circonstances des futurs raccordements à l'assainissement collectif de ces parcelles.

Extrait du conseil municipal du 14 novembre 2024

➤ Parcelles « emplacements réservés »

Ces parcelles situées rue du stade doivent être reprises par la commune.

➤ Information PLUI :

Suite à une réunion à la CCMC, le périmètre constructible de la commune pourrait être étendu.

➤ Prévision investissement Budget 2024 :

- Un nouveau colombarium est envisagé dans le nouveau cimetière.

- La mise en peinture des grilles devant la mairie coûterait 2500 € (dépose des grilles, décapage et peinture en poudre époxy).

➤ Adhésion contrats collectifs de prévoyance :

La commune met en place une protection sociale complémentaire obligatoire aux agents à partir de janvier 2025. Le taux de prise en charge par l'employeur est à décider : l'assemblée vote à la majorité pour une prise en charge de 50 % par la commune et donc un reste à charge de 50% pour l'employé.

➤ Délibération création de poste agent de maîtrise :

Un agent est promouvable à ce grade, le poste doit être créé. L'assemblée vote à la majorité pour.

➤ Délibération créance admise en non-valeur :

La trésorerie a envoyé une liste de présentation en non-valeur. Un titre reste impayé depuis malgré les relances. Le conseil accepte à l'unanimité d'admettre ce titre en non-valeur.

➤ Délibération SCI Domaine du Château :

La commune a proposé un prix d'achat pour les parcelles C 610 et C 613 (espace vert en face du château) à la suite de diverses tractations. Le conseil accepte à l'unanimité de maintenir cette offre en adéquation avec le classement de ces terrains en espace naturel.

➤ Devis Eurovia pour la réfection des routes :

Un nouveau devis a été établi mais en comparant avec celui de Colas, plusieurs points restent à préciser. La commission des travaux va se réunir afin d'étudier ces devis.

➤ Informations :

- Des devis sont demandés afin de faire faire la peinture des grilles de la mairie.
- Pompiers : Suite à la démission de Mr Fillion, Mr Griselle reprend le commandement. 2 pompiers volontaires doivent rejoindre le corps prochainement.

Un rapprochement avec les communes de Togny aux Bœufs et Vitry le Ville est demandé par le département. Les maires et chefs de corps doivent en discuter au préalable.



Consignes de collecte



• ATTENTION !

En cas d'erreurs, votre bac d'ordures ménagères peut être refusé lors de la collecte

Ne sont pas acceptés dans vos ordures ménagères :

- Les emballages recyclables et les papiers (sauf le papier broyé) : ils sont à mettre dans le sac jaune;
- Les ampoules recyclables, piles et batteries : elles sont à déposer en déchèterie ou dans un point de collecte;
- Les déchets végétaux (tonte de gazon, tailles de haies...) : ils sont à mettre en déchèterie;
- Les textiles (vêtements, chaussures, linge de maison) : ils sont à déposer en déchèterie;
- Le verre recyclable (bouteilles, pots, bocaux): il doit être déposé dans une borne à verre

Quelles consignes pour la collecte ?

- Les ordures ménagères doivent obligatoirement être présentées dans les bacs mis à votre disposition
- Le bac doit être sorti la veille au soir du jour de collecte
- Il est conseillé de sortir votre bac uniquement lorsqu'il est plein
- Les bacs doivent avoir leur couvercle fermé
- Les sacs en dehors du bac ne seront pas collectés
- Veuillez ne pas tasser vos sacs poubelles à l'intérieur du bac. Cela gêne le travail des opérateurs
- Afin de ne pas voir votre sac se faire remplir par autrui et si vous ne souhaitez pas que votre bac soit collecté, veuillez ne pas le laisser constamment sur la voie publique
- Veuillez à ne pas gêner la circulation du véhicule de collecte. Une voiture mal garée peut-être à l'origine de bacs non collectés.

CALENDRIER 2025
ramassage Ordures ménagères  et tri sélectif 

JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL	
lundi	6 	lundi	3 	lundi	3 	mercredi	9 
mercredi	15 	mercredi	12 	mercredi	12 	lundi	14 
lundi	20 	lundi	17 	lundi	17 	mercredi	23 
mercredi	29 	mercredi	26 	mercredi	26 	lundi	28 
				lundi	31 		
MAI		JUIN		JUILLET		AOUT	
mercredi	7 	mercredi	4 	mercredi	2 	Lundi	4 
lundi	12 	lundi	9 	lundi	7 	mercredi	13 
mercredi	21 	mercredi	18 	mercredi	16 	lundi	18 
lundi	26 	lundi	23 	lundi	21 	mercredi	27 
				mercredi	30 		
SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
lundi	1 	mercredi	8 	mercredi	5 	mercredi	3 
mercredi	12 	lundi	13 	lundi	10 	lundi	8 
lundi	15 	mercredi	22 	mercredi	19 	mercredi	17 
mercredi	24 	lundi	27 	lundi	24 	lundi	22 
lundi	29 					mercredi	31 

 **Pensez à sortir vos bacs et sacs de tri la veille au soir**



Liam LARONZE 9 ans, Champion de France et Champion d'Europe de jiu-jitsu brésilien



C'est un art martial, un sport de combat et un système de défense et d'attaque dérivé de techniques du judo et du ju-jitsu

Le jiu-jitsu brésilien promeut l'idée qu'une personne peut se défendre ou s'attaquer à un opposant plus lourd et fort en utilisant les techniques appropriées, plus particulièrement en amenant le combat au sol, où les différences de poids se trouvent amoindries, pour appliquer des techniques d'étranglement, de clé articulaire ou de compression musculaire

Liam est actuellement en catégorie U9, - de 33,2 kg où son combat dure 3 minutes avec élimination directe à chaque tour.

Liam a commencé le sport à l'âge de 4 ans, par la lutte, de club COCAC de Châlons en Champagne, auquel il est toujours affilié. Il débute le jiu-jitsu (tout en continuant la lutte) à l'âge de 6 ans, au club black anaconda team, au complexe Gerard Philippe de Châlons en Champagne, ce qui provoque la création de la section enfant. 40 licenciés à ce jour, ce qui est le maximum d'enfants que peuvent accueillir les locaux actuels.

Son agenda est extrêmement chargé avec entraînement lundi, mardi, jeudi au jiu jitsu, mercredi et vendredi à la lutte. Soit près de 9h d'entraînement par semaine, en plus du sport à l'école.

Liam est scolarisé à Mairy-sur-Marne (en CM1) car sa famille est venue s'installer en 2020 au village.

Comme tous combattants, quel que soit le sport, même à son âge, Liam maintient un poids de forme par une alimentation équilibrée et des séances de musculation et de cardio dès qu'il a un moment de libre.

Liam s'entraîne dur, il est déterminé, il sait ce qu'il veut, ses parents sont ses premiers soutiens.

Beaucoup de compétitions en local, en interdépartemental et jusqu'en Allemagne pour la lutte. De nombreuses compétitions en tant que vainqueur cette année dont l'Open de Marseille (mai 2024), l'Open de Paris (septembre 2024) et l'Open de Meudon (01 décembre 2024) en plus du championnat de France (à Paris, avril 2024) et le championnat d'Europe (à Lisbonne, Portugal, octobre 2024).

Prochains déplacements : Open de Bourges, Open international de Londres en février 2025, championnat de France à Paris et Open d'Orléans

Son grand défi pour 2025, c'est de disputer le **championnat du monde** en juillet 2025 aux Etats-Unis, les PAN KIDS, c'est le plus prestigieux des championnats de jiu jitsu. Une fierté pour lui et son club puisque c'est le seul enfant à y aller.

Comme aucune prime financière n'est octroyées pour les vainqueurs des compétitions en catégories enfant, la recherche de sponsors est constante pour financer les prochains déplacements, notamment pour le championnat du monde !

Liam veut devenir champion de MMA à l'UFC et ses idoles sont Conor McGregor, Nate Diaz, Khabib, Jon Jones et Georges Saint-Pierre

Liam tient à remercier chaleureusement ses coachs de Jui Jitsu, Mohamed TAIHIRINE et Fernando, son coach de lutte, Pascal KILLIAN, ses parents, ses partenaires d'entraînement, ses sponsors, son entourage, sa famille, sa maîtresse Guylène BOURGEOIS et ses camarades de classe.

Vous pouvez suivre Liam dans ses entraînements et ses compétitions sur son compte instagram géré par ses parents : **liam_bjj_wrestling**





Championnat de France (à Paris, avril 2024)



Lors d'une compétition internationale



Championnat d'Europe (à Lisbonne, Portugal, octobre 2024)



Open de Marseille
(mai 2024)

Bonne dynamique du club de l'AS Mairy-sur-Marne pour cette saison 2024-25

A la trêve hivernale, l'équipe est 4e de son championnat avec 5 victoires, 2 nuls et 2 défaites.

Il y a eu un recrutement en nombre cet été, nous comptons 27 joueurs licenciés et un nouvel entraîneur, ainsi que 6 dirigeants, toujours fidèles au club.

Cette année encore, nous organiserons avec plaisir notre loto et souhaitons vous y voir nombreux, événement toujours important pour la vie du club et moment très convivial.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Pont Sébastien,

Président de l'ASMAIRY





Sapeurs-pompiers de Mairy-Sur-Marne

Toute l'équipe des sapeurs-pompiers de Mairy-sur-Marne se joint à moi pour vous souhaiter une merveilleuse année 2025, et surtout une bonne santé.

Une équipe qui s'est agrandie malgré le départ du chef de centre Mr Fillion Olivier.

En effet nous souhaitons la bienvenue à :

Griselle Maxime

Griselle Baptiste (Jeune Sapeurs-Pompiers)

Noël Nicolas

Noël Caroline

Suite à tous ses changements voici la nouvelle organisation de la caserne :

Mr Griselle Nicolas chef de centre

Mme Noel caroline chef adjointe

Mr Moniot Josselin président de l'amicale des sapeurs-pompiers

Mr Cordier Benoit secrétaire/comptable de l'amicale

De nouvelles recrues apportent un renouveau et de nouvelles idées. Comme par exemple les feux de la saint Jean qui vous seront proposés au mois de juin sur notre commune. Nous espérons vous y voir nombreux si le projet abouti.

Les sapeurs-Pompiers recrutent n'hésitez pas à en parler autour de vous et de vous rapprocher de nos services ou de la mairie pour tout renseignement.

Mr Moniot Josselin
Président de l'amicale des sapeurs-pompiers



Carnaval du 2 mars



Le carnaval a réuni 17 enfants qui sont venus déguisés, un goûter a été offert.

Le temps n'était pas vraiment avec nous, nous nous sommes repliés à l'intérieur de l'espace multifonction pour une activité dessin et chamboule tout





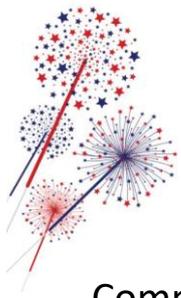
Chasse aux œufs



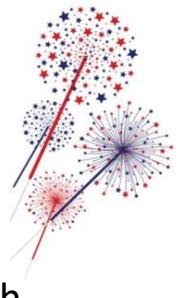
La chasse aux œufs a eu lieu le 1^{er} avril et a réuni 21 enfants.

6 kgs d'œufs en chocolat ont été réparti aux alentours de l'espace multifonction. Un concours de dessin a eu lieu entre 10 enfants et 4 ont été récompensés.





Cérémonie du 14 juillet



Comme chaque année, la journée du 13 Juillet est animée de 14h jusqu'au petit matin du 14 🍷

Nous commençons par une animation « nerf » en équipe. Les équipes sont constituées librement, enfants, adolescents, adultes. S'en suit un tournoi pour qu'il ne reste que les 3 meilleures équipes de l'après-midi.



A partir de 19h, la commune organise un buffet froid convivial qui précède la retraite au flambeaux (lampions vendus au bar) débouchant sur le feu d'artifice.



Fête patronale 6 octobre

Comme chaque année, la commune organise la fête patronale, elle s'est déroulée les 5 et 6 octobre.

Le samedi après-midi, les forains vous accueillent sur leurs manèges ou leurs divers stands.

Même chose le dimanche après-midi avec, à partir de 16h30, l'orchestre cocktail anime le bal.





Halloween

Cette année, l'animation d'Halloween s'est déroulée le jeudi 31 octobre.

Deux groupes ont été constitué au départ de l'espace multifonction afin de procéder à la collecte des bonbons dans le village.

Il y a eu un concours de citrouille sculptées avec remise de prix aux deux plus belles. Une trentaine d'enfant et leurs parents étaient présents. L'animation s'est clôturée par un petit goûter offert aux enfants ainsi qu'un apéro pour les parents.





Noël : mercredi 4 Décembre



Le spectacle de Noël «La renne de Noël» de la compagnie des loges a eu lieu le mercredi 4 décembre. 30 enfants ainsi que 30 adultes étaient présents pour la représentation qui a duré 45 minutes.

Un goûter et du chocolat chaud ont été offerts aux participants qui ont vraiment apprécié la représentation.

Noël : Apéro Concert avec SILDA 20 décembre

La commune de Mairy-sur-Marne a invité l'artiste châlonnaise SILDA pour un apéro concert afin d'animer la fin d'année pour la population locale.

Malgré une météo glaciale, la soirée du 20 décembre 2024 a rencontré un vrai succès. Plus d'une centaine de personnes sont venues écouter SILDA.

De la petite restauration était proposée, assiettes de charcuterie, vins chauds et bar. Une ambiance très agréable a réchauffé cette soirée juste avant les fêtes.





POMPES FUNÈBRES BOITEUX

CHÂLONS EN CHAMPAGNE - VERTUS BLANCS-COTEAUX

Services funéraires – Funérarium

Contrat obsèques - Volontés funéraires

Marbrerie funéraire - Entretien de sépulture

Columbarium et jardin cinéraire

Reprise de sépultures – Ossuaire

Etude gratuite et personnalisée

Voie de la Bidée

51000

CHALONS-EN-CHAMPAGNE

03 26 65 17 68

secretariat@marbrerie-boiteux.com

www.boiteux.eu

VOUS ACCOMPAGNER, TOUT SIMPLEMENT

SERVICES FUNÉRAIRES 24h/24 · 7j/7



**Béton
Prêt-à-l'Emploi**
Professionnels
et particuliers



Unibéton

HEIDELBERGCEMENT Group

www.unibeton.fr

www.inova.net

Centrales à Béton
DORMANS – REIMS - EPERNAY - MAIRY

**RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX
ET COMMANDES**

03 26 87 15 15

AVIS DE VALEUR DE
VOTRE BIEN OFFERT



ÇA FAIT DU BIEN À L'IMMOBILIER

Concrétisons ensemble
votre projet immobilier

Votre conseiller en immobilier
sur Mairy-sur-Marne et ses alentours



Sébastien BERNARD

06 81 13 47 81

s.bernard@iadfrance.fr

ACHAT · VENTE

Réseau de
proximité

Honoraires
adaptés

Large diffusion
des annonces

Recherches
personnalisées

iadfrance.fr

EI Sébastien BERNARD, mandataire indépendant en immobilier - Agent commercial de la SAS I@D France immatriculé au RSAC de Châlons-en-Champagne sous le numéro 917622524 (sans détention de fonds), titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société I@D France SAS



LA FRAISE DE MAIRY

Des fraises, oui, mais pas seulement...

MAGASIN A LA FERME

DIRECT PRODUCTEUR

**Fraises, Confitures, Echalotes, Oignons,
Tomates, Pommes de terre,
Produits fermiers régionaux**



EARL KANDEL

20 grande rue

51240 MAIRY SUR MARNE

06.87.38.38.56

La Fraise de Mairy

earl.kandel@gmail.com

lafraisedemairy.wordpress.com

VIESSMANN
la solution parfaite
pour votre chauffage !

Chaudières
à condensation

Chaudières
à bois - solaire

Pompes à chaleur...



13, avenue du Marquis des Glières
SAINT-MEMMIE - 03 26 70 69 28

*Audrey, gardienne de vos souvenirs
je vous accompagne pour honorer la mémoire
de vos proches dans un lieu de repos soigné*



Tarifs

NETTOYAGE PONCTUEL

1 fois/an
2 fois/an
3 fois/an
4 fois/an

PRIX

40€
75€
105€
145€



FLEURIR

1 fois/an
2 fois/an
3 fois/an
4 fois/an

30€
58€
86€
115€



NETTOYER/FLEURIR

1 fois/an
2 fois/an
3 fois/an
4 fois/an

65€
126€
187€
244€

Pour toutes autres prestations me contacter

Secteur : Vallée de la Moivre et ses alentours

Contact :

Audrey, gardienne de vos souvenirs

Tél : 07.60.22.72.05

Mail : audrey.raffort17@gmail.com

Siren : 984209007

Brigades de Gendarmerie

En cas d'urgence composez le 17



		BP Chalons	BP Courtisols	BP Vtry La Ville
Lundi	Matin : 8h00-12h00	NON	OUI	OUI
	Après-midi : 14h00-19h00	NON	OUI	NON
Mardi	Matin : 8h00-12h00	NON	OUI	NON
	Après-midi : 14h00-19h00	NON	OUI	NON
Mercredi	Matin : 8h00-12h00	NON	OUI	NON
	Après-midi : 14h00-19h00	NON	OUI	OUI
Jeudi	Matin : 8h00-12h00	NON	OUI	NON
	Après-midi : 14h00-19h00	NON	OUI	NON
Vendredi	Matin : 8h00-12h00	NON	OUI	NON
	Après-midi : 14h00-19h00	NON	OUI	OUI
Samedi	Matin : 8h00-12h00	NON	OUI	NON
	Après-midi : 14h00-19h00	NON	OUI	NON
Dimanche	Matin : 9h00-12h00	NON	OUI	NON
	Après-midi : 15h00-18h00	NON	OUI	NON

Les locations des salles communales, de la vaisselle et du matériel sont gérées par Mme Evelyne DRAN, adjointe au maire.

N'hésitez pas à la contacter au

03 26 67 05 81

TARIFS DES SALLES	1/2 journée (réunion)	1 journée	2 jours
Salle communale			
Clubs et associations communales	Gratuit		
Clubs et associations communales à titre lucratif	35 €		
Mairyons	75 €	145 €	180 €
Salle multifonctions			
Clubs et associations communales	Gratuit		
Clubs et associations communales à titre lucratif	20 €		
Mairyons	15 €	40 €	60 €
Matériel			
Tables	2.00 €		
Chaises	0.40 €		
Vaisselle			
	Moins de 50 pers.	Plus de 50 pers.	
Toute la vaisselle	40 €	50 €	
Vaisselle cuisine + blidas (pas de verres à pied)	23 €	30 €	
Verres	12 €	16 €	
Couverts	8 €	11 €	
Remboursement de la vaisselle cassée			
Verres et flûtes	1.50 € l'unité		
Couverts	0.50 € l'unité		
Assiettes	2.00 € l'unité		
Tasses à café	0.50 € l'unité		

PERMANENCE SOCIALE

Une assistante sociale a été nommée pour notre commune :

C.S.D. Chalons rive-gauche
18 rue du 372^e rlvf, 51000 Châlons-en-Champagne
Tel. : 03 26 65 18 82

SAPEURS-POMPIERS

Chef de Corps : M. Nicolas GRISELLE
Coordonnées : M. Nicolas GRISELLE
06 45 82 65 53

M. Benoît CORDIER
09 51 56 93 43 ou 06 82 29 02 10



HORAIRES

PERMANENCES DES ELUS A LA MAIRIE

Mardi 18h00 - 19h00

Jeudi 18h00 - 19h00

03.26.70.67.10



AGENCE POSTALE COMMUNALE ET BIBLIOTHEQUE

Lundi 09h30-12h30

Mercredi 09h30-12h30

Vendredi 9h30-12h30
15h00-18h00

Samedi fermé

03.26.64.18.43



DECHETERIE MAIRY-SUR-MARNE

Mercredi 09h00-12h00
14h00-18h00

Vendredi 09h00-12h00
Samedi 14h00-18h00

03.26.70.19.28

